

LA MUTUELLE PARTENAIRE



Evry-Corbeil 01-12-2024

Chères adhérentes, chers adhérents,

Depuis de nombreuses années, la MFTGS est à vos côtés et souhaite le rester de manière pérenne pour supporter au mieux vos dépenses de santé.

Ces dernières années ont vu une augmentation notable des consultations et examens médicaux divers, et ce malgré les incidences générées par les mesures gouvernementales.

A ce constat, il convient de rajouter les augmentations prévues relatives aux soins (consultation médicale notamment) ou les déremboursements (certains soins, pharmacie, etc.) décidés par les différents plans successifs d'économie du gouvernement.

Le désengagement de la sécurité sociale s'accentue inévitablement en transférant ses charges vers les complémentaires santé.

Dans ce contexte, les indicateurs gouvernementaux comme l'ONDAM, (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) estiment une évolution des dépenses de santé de +3% en 2025, souvent sous-estimée de 1 à 2%, même si l'inflation semble être contenue.

La Fédération de la Mutualité Française estime quant à elle une hausse globale à 4,6% des prestations suivant le niveau de garantie et l'âge.

Le Conseil d'administration de la MFTGS, tous les mois, étudie la situation économique de l'ensemble des contrats Individuels actifs et retraités en analysant les P/C (rapport entre les dépenses de prestations et vos cotisations taxes et frais déduits), de sorte à piloter l'équilibre requis par type de contrat.

Cette année, nous avons fait une analyse poussée des prestations offertes sur les différents contrats, et avons décidé une amélioration du remboursement de vingt-six prestations des contrats Jade et R320, dès le 1er janvier 2025, de sorte à mieux les situer entre les contrats Azur et R300, d'une part, et Ocre et R340 d'autre part.

Afin de faire face aux considérations économiques liées à la santé décrites ci-dessus et à l'examen de tous ces éléments constatés par le Conseil d'administration, il a été décidé d'appliquer dès le 1er janvier 2025 :

- 1. Une augmentation générale de 4% sur les neuf contrats individuels actifs et retraités et de limiter à 2% le contrat R340, le plus bénéficiaire ;
- 2. De moduler par un réajustement spécifique supplémentaire les contrats déficitaires : 3% sur les contrats Or et Platine ; 10% sur le contrat R400 fortement déficitaire depuis 2022 ;
- 3. Une augmentation additionnelle de 4% sur les contrats Jade et R320 dont les prestations ont été fortement améliorées.

MFTGS

Régie par le Code de la Mutualité B.P. 151 - 91005 ÉVRY CEDEX N° INSEE: 785 196 155







Ces mesures nécessaires permettent à votre mutuelle MFTGS de rester fidèle à ses engagements de solidarité afin de vous proposer le meilleur rapport qualité prix sur les valeurs mutualistes qui permettent de garder votre

Pour rappel la MFTGS n'applique pas de cotisation liée à l'âge pour les retraités.

Les taux de redistribution des prestations sur les 2 derniers exercices sont à souligner :

Ils s'élevaient à 90,52% en 2022 et 89,74% en 2023 des cotisations hors taxes.

Depuis trois ans, la MFTGS a mis en place une série d'améliorations pour votre usage, profitant de l'évolution des technologies:

- Un service de renseignements et d'informations via une plateforme téléphonique pour mieux répondre aux demandes des adhérents ;
- Une refonte complète du site Internet « www.mftgs.fr » pour le rendre plus moderne et ergonomique et mieux vous informer;
- Un nouvel espace adhérent pour faciliter le dépôt de vos documents de santé (factures, devis, questions...) Il est maintenant accessible depuis votre ordinateur et votre téléphone portable.
- Le changement du contrat d'Assistance celui-ci sera mis en service au 1er janvier 2025. (Consultable sur le site internet de la mutuelle)

Ces améliorations visent à assurer toujours plus de réactivité dans le traitement de vos dossiers.

Nous vous conseillons de les utiliser le plus souvent possible pour le suivi de vos remboursements et de privilégier le nouvel espace adhérent pour l'envoi de vos factures dématérialisées.

Exceptionnellement les adhérents pourront, s'ils le souhaitent, changer de contrat au 1er janvier 2025.

Enfin l'envoi des cartes Tiers payants 2025 est prévu pour mi-décembre et au plus tard fin décembre. Attendez la réception de votre carte avant d'appeler l'accueil téléphonique à compter de janvier 2025.

Comme vous le savez, MFTGS est une mutuelle de proximité aux valeurs humaines, gérée par des administrateurs bénévoles, en pratiquant le juste prix par la solidarité intergénérationnelle.

En espérant continuer à vous satisfaire et restant attentif à vos suggestions, au nom du Conseil d'administration, recevez chères adhérentes, chères adhérents, mes salutations mutualistes.

> Le président du conseil d'administration Monsieur Gilles Muller



Régie par le Code de la Mutualité B.P. 151 - 91005 ÉVRY CEDEX N° INSEE: 785 196 155

LEI: 969500XCLZLC9YJIU633





